



& le Club ESG

Entretien avec Ayala Cohen et Romain Mahieu, gérants du fonds VEGA Durable

3 juin 2020

La crise du Covid-2019 a mis en lumière les enjeux liés à l'investissement responsable et la nécessité d'accélérer, pour les Etats, la mise en œuvre du Green Deal, le Pacte vert européen présenté en décembre dernier. La Commission européenne vient d'ailleurs de consacrer un volet important de son plan de relance aux aspects écologiques (rénovation des bâtiments ; énergies renouvelables et l'hydrogène ; mobilité verte), mais également au domaine social et à la santé. Dans ce contexte, le fonds VEGA Durable, fonds patrimonial à stratégie diversifiée, qui investit notamment sur ces trois thématiques, via des OPC, offre des réponses tangibles aux investisseurs soucieux d'appréhender au mieux les problématiques liées à l'ISR/ESG.

Pourquoi avoir créé ce fonds ? Quel est son concept ?

Début 2018, nous avons lancé une réflexion pour enrichir notre offre de gestion collective. Nous voulions créer un fonds différenciant et complémentaire à notre gamme existante. Dans le même temps, nos clients sensibles à l'ISR et l'ESG exprimaient la volonté de disposer d'une offre en gestion diversifiée, adaptée à leurs besoins. Nous avons donc réuni en interne toutes les expertises afin de mieux appréhender cet univers ISR/ESG et après avoir échangé avec notre équipe de sélectionneurs de fonds en architecture ouverte, l'idée de créer un fonds de fonds à stratégie patrimoniale diversifiée sur cette thématique est née.

Ainsi, VEGA Durable, lancé en octobre 2018, est l'un des premiers fonds de fonds diversifié patrimonial ayant une approche ESG (sans label ISR), qui bénéficie de l'expertise de sélection de fonds et des choix d'allocation de VEGA IM. Le fonds dispose d'une large fourchette d'exposition aux marchés d'actions (0% à 40%) et aux marchés de taux (60% à 100%). Parallèlement à la création du fonds, nous avons lancé notre Club ESG* (c.f. page 3) qui réunit en interne nos spécialistes de la finance durable et qui pilote les nouvelles offres ESG de VEGA IM.

En 2019, le fonds a enregistré une performance de 10,34% contre 7,97% pour son indice de référence⁽¹⁾. Depuis le début de l'année, il s'inscrit en baisse de -2,62% (au 28/05/2020 – Part R) en ligne avec son indice (-2,60%). Le fonds est également classé, par Morningstar, dans le premier quartile des fonds de sa catégorie (EUR Allocation Modérée – Global) sur un an.

Comment expliquez-vous cette performance⁽²⁾, en particulier dans la phase de correction liée au coronavirus ?

En termes d'allocation d'actifs tout d'abord, le pilotage actif de l'exposition actions nous a permis d'appréhender le retournement de marché du mois de mars et atténuer, ainsi, la sous-performance. Ce pilotage a été notamment réalisé via des contrats Futures sur indices.

(1) Indice de référence : 12,5% MSCI EMU (dividendes réinvestis), 12,5% MSCI World (dividendes réinvestis) et 75% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis)

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Concernant la sélection d'OPC actions, le fonds a bénéficié de notre allocation structurellement plus favorable aux grandes capitalisations boursières « Croissance » qui ont mieux résisté à la correction boursière que d'autres types de valeurs.

Ensuite, notre positionnement sectoriel, avec une préférence pour les secteurs de la technologie et de la santé qui ont affiché des surperformances relatives par rapport aux autres secteurs de la cote, a été un autre facteur favorable. Notre très forte sous-pondération du secteur pétrolier, pénalisé par la forte baisse des prix suite au conflit entre l'OPEP et la Russie, a également été un atout.

Enfin, en termes d'allocation géographique, la performance du fonds VEGA Durable a été soutenue par la surpondération de l'Asie, et principalement de la Chine. Le marché domestique chinois s'est en effet mieux comporté que les principaux marchés sur cette première partie de l'année – et plus généralement pendant la phase de baisse – grâce à des mesures d'envergure visant à limiter l'impact du coronavirus.

Comment le fonds se différencie-t-il de ses pairs ?

Tout d'abord, grâce à notre pilotage dynamique de l'allocation et à notre approche patrimoniale.

Vient ensuite la sélection de fonds qui vise à combiner les meilleures expertises ISR/ESG des sociétés de gestion sélectionnées. VEGA Durable est un fonds de convictions qui offre une diversification des classes d'actifs (11 fonds actions, 8 fonds obligataires actuellement), des zones géographiques (diversification internationale sur la partie actions) et des thématiques. Il n'est volontairement pas labélisé ISR car cela impliquerait de sélectionner uniquement des fonds possédant le même label, ce qui est très restrictif et limite la création de valeur ajoutée.

S'il n'est pas toujours évident pour les investisseurs d'identifier les entreprises capables de bénéficier des tendances durables, nous avons choisi d'investir, au sein de VEGA Durable, sur des supports qui répondent aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) qui constituent, selon nous, une bonne référence dans la sélection d'entreprises durables. Voici quelques exemples d'ODD sur lesquelles nous sommes ainsi positionnés :

- **l'ODD n°3 - Santé et Bien-être**
- **l'ODD n° 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**
- **l'ODD n° 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Enfin, le fonds VEGA Durable se distingue également par le fait qu'il est l'un des rares fonds patrimoniaux à stratégie diversifié investi sur la thématique ISR/ESG. Il offre à la fois une gestion opportuniste - qui permet de capter les nouvelles tendances qui se dessinent – et une gestion réactive – qui permet d'adapter les allocations en fonction du contexte de marchés.



Le Club ESG, quel bilan depuis sa création ?

Constitué de 5 analystes-gérants (dont les deux gérants de VEGA Durable), d'un responsable Gestion des Risques et du directeur du Conseil et de la Sélection OPC, le Club ESG pilote la sélection de fonds ISR/ESG. A partir d'une analyse approfondie des réponses à un questionnaire adressé aux sociétés de gestion déclarant intégrer un process ESG, le club prend la décision d'intégrer ou non un fonds dans l'univers ISR/ESG de la Short List de VEGA IM. Il mène également une veille permanente de l'univers ISR (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc).

VEGA IM est ainsi l'une des rares sociétés de gestion à s'être dotée d'un véritable process de sélection de fonds dédié à l'ISR/ESG complémentaire à son process classique historique. Pour beaucoup, l'investissement responsable se limite en effet à sélectionner des fonds avec labels.

Après deux ans, le Club ESG dispose d'une véritable maîtrise de l'ensemble des process et méthodologies adoptées par les sociétés de gestion de la place en termes d'ISR/ESG : plus d'une soixantaine de rendez-vous avec elles ont été ainsi réalisés. A ce jour, 34 fonds ISR/ESG ont été sélectionnés par le Club, dont 23 avec le label ISR, 4 avec le label LuxFLAG et 7 validés « process ESG » selon l'analyse de VEGA IM.

Les membres du Club ESG



Ayala Cohen
Gérant / Analyste



Sandrine Vincelot-Guiet
Directeur Conseil & Sélection OPC



Sophie Ginisty
Gérant / Analyste



Romain Mahieu
Gérant / Analyste



Ysmahan Zaibi
Gérant / Analyste



Cindy Henault
Gérant / Analyste

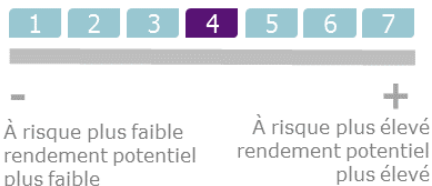


David Tourte
Responsable gestion des risques



Principaux risques – FCP VEGA DURABLE

Indicateur de risque ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Le calcul de l'indicateur de risque est basé sur la volatilité historique à cinq ans du fonds. L'évaluation du risque pour les OPCVM de moins de cinq ans d'existence est basée sur le recours à une méthode estimative. La donnée historique n'est pas un indicateur fiable du futur. La catégorie de risque indiquée n'est pas une cible ou une garantie de risque et est sujette à des modifications dans le temps. La plus petite catégorie ne signifie pas un investissement sans risque.

Principaux risques ⁽²⁾

- Risque actions
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de crédit

⁽²⁾ Liste non exhaustive. Les risques auxquels le fonds est exposé sont détaillés dans le prospectus du fonds.

AVERTISSEMENTS

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations relatives aux OPC dont les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale de l'OPC tel que le 'Document d'Information Clé pour l'Investisseur' (DICI) disponible sur le site internet : www.vega-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, le document "Information clé pour l'investisseur", dont vous devez prendre connaissance, devra vous être remis. Il est disponible auprès de votre conseiller financier ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. VEGA Investment Managers ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur le site internet : <http://www.vega-im.com/fr-FR/A-propos-de-VEGA-Investment-Managers/Informations-reglementaires>. Ce document ne peut faire l'objet de copies qu'à titre d'information, la copie étant réservée au seul usage privé. Il ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers ou en partie, sans le consentement écrit préalable de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans un FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de cet OPC. Il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts d'un OPC de contacter son conseiller habituel, préalablement à la souscription pour bénéficier d'une information ou d'un conseil adapté à sa situation personnelle.

VEGA Investment Managers

115, rue Montmartre, CS 21818 75080 Paris Cedex 02

Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - Fax : +33 (0) 1 58 19 61 99 - www.vega-im.com

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris –

TVA : FR 00 353 690 514 Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045 Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS